

MC/2118

**Original: anglais
29 septembre 2003**

QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION

DEMANDE DE REPRESENTATION

EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR

L'AMERICAN JEWISH JOINT DISTRIBUTION COMMITTEE (JDC) – CENTRE

POUR LA MIGRATION INTERNATIONALE ET L'INTEGRATION (CIMI)

**DEMANDE DE REPRESENTATION
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
L'AMERICAN JEWISH JOINT DISTRIBUTION COMMITTEE (JDC) – CENTRE
POUR LA MIGRATION INTERNATIONALE ET L'INTEGRATION (CIMI)**

1. Dans une lettre datée du 29 août 2003, dont une copie est jointe en annexe I, le Président du Centre pour la migration internationale et l'intégration et Directeur général de l'*American Jewish Joint Distribution Committee (JDC)-Israel* a soumis une demande officielle de représentation en qualité d'observateur pour son Comité et son Centre pour la migration internationale et l'intégration (CIMI) aux réunions du Conseil. La réponse du Directeur général, en date du 15 septembre 2003, est jointe en annexe II. Cette demande sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session du Conseil.
2. L'admission d'observateurs relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

LETTRE DU 29 AOUT 2003 ADRESSEE PAR LE PRESIDENT DU
CENTRE POUR LA MIGRATION INTERNATIONALE ET L'INTEGRATION (CIMI) /
DIRECTEUR GENERAL DE L'*AMERICAN JEWISH JOINT DISTRIBUTION
COMMITTEE* (JDC)-ISRAEL AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de solliciter, au nom de l'*American Jewish Joint Distribution Committee* (JDC) et de son Centre pour la migration internationale et l'intégration (CIMI) le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations.

Le JDC œuvre depuis longtemps aux côtés des populations migrantes, en ce compris les immigrants, les réfugiés et les populations rapatriées, par le biais de ses programmes de secours et de remise en état, de réinstallation et de sécurité sociale et par ses activités de retour et de réintégration, qu'il conduit depuis 1914 au nom des communautés tant juives que non juives. En ce moment, le JDC déploie ses activités dans 59 pays sur tous les continents, à l'exception de l'Amérique du Nord. Il est intervenu en faveur des réfugiés et des personnes déplacées au Rwanda, en Bosnie, au Kosovo, en Macédoine, au Congo, en Turquie et ailleurs. Le JDC a également accumulé une expérience considérable dans l'intégration des populations immigrées au travers de l'action qu'il déploie depuis des décennies en faveur des immigrants et de leur intégration en Israël, en plus de celle qu'il mène pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les travailleurs étrangers dans ce pays.

Le JDC accorde beaucoup d'importance à l'échange des meilleures pratiques en matière d'intégration des immigrés et de gestion des flux migratoires dans une perspective d'amélioration des politiques et des pratiques en vigueur dans ces domaines, que ce soit dans les pays en développement ou dans les pays industrialisés. C'est pour cette raison qu'il a créé son Centre pour la migration internationale et l'intégration (CIMI). Par l'intermédiaire de ce centre, le JDC vise à promouvoir le partage des connaissances sur les meilleures pratiques en matière d'intégration des immigrés et de gestion des flux migratoires. Cette démarche doit permettre aux décideurs et aux praticiens dans ce domaine de mieux identifier les besoins des migrants de par le monde et d'y répondre.

Etant donné les préoccupations partagées que suscitent les migrations et le processus d'intégration, les activités de l'OIM revêtent un grand intérêt pour le JDC et le CIMI. Cet intérêt commun s'est matérialisé au travers des efforts conjoints du JDC/CIMI et de l'OIM portant sur l'organisation d'un stage de deux semaines et demie sur le thème "migration et intégration" à l'intention des décideurs et des praticiens compétents en matière de migration internationale, qui s'est tenu en juillet 2003 avec la participation de 26 personnes venues du monde entier. Aujourd'hui, le JDC/CIMI et l'OIM étudient le moyen de poursuivre leurs efforts de coopération sous la forme d'un atelier qui aura lieu en Afrique et d'un stage qui se tiendra en Israël à l'intention des praticiens et des décideurs africains compétents en matière de migration.

Partout où il intervient, le JDC œuvre en étroite partenariat avec la communauté internationale et les communautés locales. Le JDC est membre de diverses organisations internationales tutélaires, dont le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), le Conseil international des services juifs de bienfaisance et d'assistance sociale (INTERCO), le Conseil international des agences bénévoles (CIAB), *Interaction*; la Banque internationale de développement (BID), *Interfaith Hunger Appeal*; et *Coalition of Disaster Relief* (membre du Comité exécutif). Le JDC opère en Israël en partenariat avec les autorités nationales et locales ainsi qu'avec les ONG.

Je serais honoré que le JDC/CIMI soit admis en qualité d'observateur au Conseil de l'OIM, conformément à l'article 8 de la Constitution de l'OIM, afin que notre coopération puisse se poursuivre. Je vous saurais donc gré de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour soumettre cette requête à l'examen du Conseil.

Je me réjouis de notre coopération future.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DU 15 SEPTEMBRE 2003 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS AU
PRESIDENT DU CENTRE POUR LA MIGRATION INTERNATIONALE ET
L'INTEGRATION / DIRECTEUR GENERAL DE
L'AMERICAN JEWISH JOINT DISTRIBUTION COMMITTEE (JDC)-ISRAEL

Monsieur le Directeur général,

J'accuse réception de votre lettre du 29 août 2003 me faisant part de votre souhait de voir l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) accorder le statut d'observateur à l'*American Jewish Joint Distribution Committee* (JDC) et à son Centre pour la migration internationale et l'intégration (CIMI).

J'ai pris note avec grand intérêt de la tradition ancienne d'assistance du JDC aux populations migrantes, et plus précisément aux immigrants, aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées, ainsi que de son expérience considérable dans le domaine de l'intégration. Je suis convaincu que nos deux organisations tireront un avantage mutuel du renforcement de notre coopération et je prends par conséquent les dispositions voulues pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève du 18 au 21 novembre 2003.

Un document approprié présentant formellement votre demande sera transmis en temps voulu à l'ensemble des Etats Membres et des observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédure relatives à la session du Conseil.

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu cette requête et je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens encore plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]